

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 30 01 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M^{me} LE GALL
M. ROUAULT
M^{me} LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
M. GARNIER
M^{me} BOISNARD
M. AUBERT
M^{me} MASSART
M. TRUBERT
M^{me} KHAN
M. MOKHTARI
M. BABOU
M^{me} LOCHOU-REGNARD
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M^{me} DANIELOU
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M^{me} BRICE
M^{me} LEVENÉ
M. PAUGAM
M. LEMARCHAND
M^{me} BATAILLE
M. LUCET
M. PERRUDIN
Mme QUEMENER
M. GAISLIN
M. BAILLY

Date de convocation : 23/01/2024

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 25

Quorum réuni

Étaient excusés :

M. CORVOL a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.
M^{me} SIMONESSA a donné pouvoir à Mme QUEMENER.

Étaient absents :

Mme CABANIS.
Mme MAUGEAIS.
M. TRUBERT jusqu'à 20h40.
M^{me} DANIELOU jusqu'à 20h36.
M. LEMARCHAND jusqu'à 20h37.
M^{me} BATAILLE jusqu'à 20h32.

Secrétaire de séance :

M. PAUGAM.



26/12 – 30 janvier 2024

Finances - Rénovation du restaurant scolaire Haut Chemin - Approbations de l'opération et des modalités de financement et demandes de subventions dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) - Appel à projets 2024.

Le rapporteur,

- rappelle le projet de rénover les équipements de restauration qui servent à la préparation des repas pour la cuisine centrale de la commune de Pacé. L'établissement a pour vocation de préparer environ 950 repas par jour. 200 repas étant servis sur le restaurant, les autres repas sont destinés à être distribués en liaison chaude dans les deux autres restaurants scolaires de la commune.

La surface de la partie stockage, préparation, locaux sociaux et service est de 39,20 m², ce qui représente une surface suffisante pour la quantité de repas.

Un diagnostic technique et fonctionnel a été réalisé qui met en évidence des remarques de fonctionnement à améliorer. Sur l'aspect bâtementaire, une vétusté de certains matériaux a été constatée. Sur l'aspect fonctionnel quelques améliorations sont à apporter.

- informe que le diagnostic faisant état de différents dysfonctionnements qu'il pourrait être envisagé de solutionner dans le cadre de la restructuration. Les travaux prévus sont les suivants :

- Réfections ponctuelles du réseau des eaux usées dans le vide sanitaire ;
- Reprise de l'ensemble des faux plafonds détériorés par des fuites et des moisissures ;
- Reprise profonde des murs abimés par des moisissures (peinture ou cloisonnement) ;
- Reprise des sols dégradés (carreaux et plinthes cassés, périphérie des caniveaux) avec reprise ponctuelle d'étanchéité et des liaisons entre les différents matériaux des sols ;
- Remplacement des groupes de production de froid, des réseaux et des systèmes de contrôle de température et remplacement de la totalité des cloisons isothermes ;
- Réaménagement ergonomique de la dépose de la laverie ;
- Séparation entre local réservé au portage par l'ADMR et le local dédié à l'export en liaison chaude ;
- Mutualisation et réaménagement fonctionnel de la légumerie déboitage ;
- Création d'une chambre froide de jour ;
- Création d'un local de stockage ;
- Création d'une entrée dédiée pour le personnel.

- informe que l'estimation de l'opération est de 208 330,00 € HT, décomposée comme suit :

- Travaux pour un montant de 186 000,00 € HT,
- Missions de maîtrise d'œuvre pour un montant de 14 880,00 € HT,
- Etudes diverses pour un montant de 7 450,00 € HT.

- informe que cette opération peut être subventionnée dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 30% des dépenses hors taxes et de la D.S.I.L. à hauteur de 50% (taux maximum) des dépenses hors taxes.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

- Subvention au titre de la D.E.T.R. : 62 499,00 € HT
- Subvention au titre de la D.S.I.L. : 104 165,00 € HT
- Part communale : 41 666,00 € HT

Soit : 208 330,00 € HT

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'avis favorable émis par la commission « Travaux, bâtiments et voirie » du 10 janvier 2024,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

l'opération de rénovation du restaurant scolaire Haut Chemin ;

APPROUVE :

les modalités de financement définies ci-dessus ;

SOLLICITE :

les subventions au titre de la D.E.T.R., correspondant à 30% du coût prévisionnel de l'opération hors taxes soit 62 499,00 € HT, et au titre de la D.S.I.L., correspondant à 50% du coût prévisionnel des de l'opération hors taxes soit 104 165,00 € HT;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

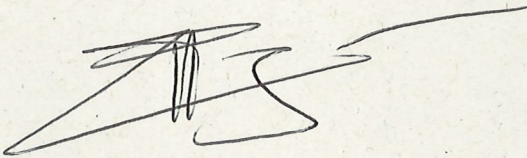
VOTE : Unanimité.

Quorum réuni 29 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Philippe PAUGAM.



Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

